

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT : CREUSE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

**DELIBERATION N° 2021/45 DU 05 NOVEMBRE 2021**

Portant sur la vente des parcelles AO 156 et 201

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 05 novembre 2021 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 26/10/2021 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Gilles, VILLETELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mr LAFORGE Stéphane qui souhaite acquérir les parcelles AO 156 d'une contenance de 01a25ca et 201 d'une contenance de 03a30ca, sises à Chaussadisse.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, :

- Accepte de vendre au demandeur les parcelles AO 156 et 201 d'une contenance totale de 04a55ca au prix de 268 €
- Désigne Monsieur LEGROS Gilles, 1<sup>er</sup> Adjoint pour procéder à la signature de l'acte administratif
- Décide que les frais de publicité sont à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme  
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :10/11/2021  
Et Affichage du :15/11/2021